



# Propreté des conteneurs maritimes

Les organismes nuisibles envahissants parcourent le monde en se logeant à l'intérieur ou sur les produits agricoles et forestiers que nous commercialisons. Ils sont également convoyés par les millions de wagons, remorques et conteneurs maritimes qui sillonnent les océans et les continents à bord de trains, camions et navires. Une fois introduits sur un territoire, il devient très difficile et onéreux de lutter contre les organismes nuisibles et de les éradiquer. Ils peuvent gravement endommager la production agricole, influencer sur la valeur des propriétés et réduire la disponibilité et la qualité de l'eau. Le coût total des pertes de revenus et du nettoyage peut se chiffrer en milliards de dollars des États-Unis.

## L'Initiative sur les conteneurs maritimes

La CIPV a adopté la recommandation R-06 de la CMP sur les conteneurs maritimes<sup>1</sup>, qui vise à protéger l'agriculture, la sylviculture et les ressources naturelles contre les organismes nuisibles. Cette recommandation contribue à promouvoir la propreté des conteneurs maritimes et complète le Code de bonnes pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code)<sup>2</sup>. Quiconque joue un rôle dans le déplacement des conteneurs peut contribuer à protéger les cultures et les forêts en s'assurant que les conteneurs et leur cargaison sont exempts d'organismes nuisibles indésirables comme des végétaux, des insectes, des escargots ou de la terre. Cette recommandation peut aider les pays à élaborer des directives nationales ou régionales et permet également de réglementer les organismes nuisibles envahissants en les classant comme organismes de quarantaine. Pour de plus amples renseignements à propos de l'Initiative sur les conteneurs maritimes, voir la page du Portail phytosanitaire international (lien ci-dessous) consacrée aux conteneurs maritimes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.ippc.int/en/publications/84233/>

<sup>2</sup> <http://www.unece.org/trans/wp24/guidelinespackingctus/intro.html>

<sup>3</sup> <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/sea-containers>



Navire porte-conteneurs à quai dans le port de Tanjung Pelepas.  
©Michael Downes

## L'impact des organismes nuisibles sur le commerce international

Les organismes nuisibles constituent une menace pour les cultures et les forêts. Ils ont aussi un impact bien réel sur le commerce international. Lorsqu'un conteneur contaminé est découvert dans un port ou à un autre poste frontalier, cela peut avoir plusieurs conséquences pour le propriétaire des marchandises, l'importateur ou l'expéditeur :

- mainlevée tardive en raison de l'inspection du conteneur;
- surestaries dues à la retenue des marchandises; et
- coûts imprévus liés à la mise en quarantaine, au déplacement, au scellement, au traitement, au nettoyage ou à la réexportation du conteneur vers le lieu d'origine, à la charge du propriétaire des marchandises.

En prenant des mesures raisonnables pour garder les conteneurs et leurs marchandises propres, il est possible d'empêcher les organismes nuisibles de se propager à la faveur du commerce international. De plus, lorsqu'il est propre, un conteneur est susceptible de franchir les ports plus rapidement, plus facilement et à moindre coût. Cela permet ainsi de :

- réduire le nombre d'inspections au port d'entrée pour vérifier que le conteneur est propre;
- maximiser les chances que la mainlevée s'effectue comme prévu; et
- réduire les dépenses imprévues, comme les surestaries dues à la retenue des marchandises ou les coûts liés à la mise en quarantaine, au scellement, au traitement, au nettoyage ou à la réexportation du conteneur vers le lieu d'origine.

## Pratiques d'auto-inspection recommandées pour l'industrie

C'est au moment du chargement que le risque de contamination des conteneurs et des marchandises par des organismes nuisibles est le plus élevé. Les personnes chargées du chargement, qui agissent au nom des expéditeurs, peuvent prendre des mesures simples pour réduire au minimum la contamination par les organismes nuisibles lors du chargement. Les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement devraient également appliquer des mesures pour réduire le risque de contamination par des organismes nuisibles pendant que le conteneur est sous leur contrôle. Ces mesures doivent respecter les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs de la chaîne d'approvisionnement et tenir compte de toutes les contraintes liées à la sécurité et à l'exploitation.

Exemples de mesures:

- Inspecter visuellement l'extérieur et l'intérieur du conteneur maritime pour déceler la présence de contaminants comme des végétaux, des semences, des insectes, des masses ovigères, des escargots ou de la terre.
- Au besoin, balayer, passer l'aspirateur ou laver le conteneur avant le chargement afin d'éliminer les éventuels contaminants. À noter que certains facteurs environnementaux, comme des pluies abondantes, peuvent augmenter la probabilité de certains types de contamination.
- S'assurer que la marchandise chargée dans le conteneur maritime est propre et exempte de contaminants visibles.
- Dégager et nettoyer l'aire de transbordement et de chargement pour s'assurer qu'elle est exempte de contaminants. Les conteneurs déposés sur des surfaces gazonnées sont davantage susceptibles d'être contaminés par des insectes ou des escargots.
- Ne pas laisser les conteneurs sous une lumière vive qui attirera les insectes vers l'aire de transbordement et augmentera le risque de contamination. Si les conteneurs doivent être gardés dans un endroit fortement éclairé, on les inspectera régulièrement pour détecter la présence d'insectes et de masses ovigères et on les nettoiera au besoin pour éliminer ces contaminants.
- S'il y a lieu, utiliser des appâts, des pièges ou des obstacles pour maintenir les organismes nuisibles à l'extérieur de l'aire de transbordement et de chargement. On pourra par exemple créer une barrière de sel pour empêcher les infestations d'escargots.

## Informations complémentaires

Pour de plus amples renseignements sur les normes de l'industrie relatives au chargement et au nettoyage des conteneurs, voir les documents suivants:

- Directives communes du secteur pour le nettoyage des conteneurs<sup>1</sup>
- Code de bonnes pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code)<sup>2</sup>

Pour découvrir les diverses initiatives menées par les organisations nationales de la protection des végétaux à travers le monde sur les conteneurs maritimes, voir la page consacrée aux conteneurs maritimes sur le site de la CIPV.

<sup>1</sup> <http://www.worldshipping.org/industry-issues/safety/joint-industry-guidelines-for-cleaning-of-containers>

<sup>2</sup> <http://www.unece.org/trans/wp24/guidelinespackingctus/intro.html>



Port de Yantian (Chine). ©Michael Downes

**NOUS  
CONTACTER**

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)  
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy  
Tel: +39 06 5705 4812 | Courriel: [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org)

**SITE INTERNET**

<https://www.ippc.int>



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/)